



SEANCE
du 06 février 2017

ORDRE DU JOUR

- révision du zonage d'assainissement
- convention avec le SDET
- sécurité des déplacements dans le village
- questions diverses

Membres présents: Gaëtan GÖBBELS, Glynis GRIFFITHS, Rose-Marie KURGOUALE, Fanny ANAYA-LACASSAGNE, Guy LEGROS, Annick PIEUX, Koosje SNOEK.

Membres absents excusés :

Matthieu CASTAN

François MAURY, pouvoir donné à Guy LEGROS

Membres absents : Mathieu DAUPLEIX

Secrétaire de séance : Guy LEGROS

L'an deux mille dix-sept, le six février à 20h40,

Le Conseil municipal de la ville de Vieux, dument convoqué par Madame le Maire le 2 février 2017, conformément au Code général des collectivités territoriales – CGCT- article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

1. Choix du scénario pour la révision du zonage d'assainissement.

Madame le Maire informe le Conseil que, considération prise de la sensibilité du milieu naturel, des contraintes au niveau de l'habitat, de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, de la typologie de l'habitat, de l'impact financier des différentes hypothèses envisagées, et des possibilités économiques de la commune, le bureau d'étude CT2E a envisagé divers scénarios pour la révision du schéma Communal d'assainissement collectif de la commune comme suit:

- Le scénario 1 permet l'extension de l'assainissement collectif le long du chemin rural longeant le ruisseau de Sesquièrre par la création d'un réseau d'assainissement Ø 200 mm en PVC d'une longueur de 113 ml sous voirie afin de reprendre 6 branchements futurs d'un lotissement.
- Le scénario 2 permet l'extension de l'assainissement collectif au nord de ce lotissement le long du chemin rural par la création d'un réseau d'assainissement Ø 200 mm en PVC d'une longueur de 111 m sous voirie afin de raccorder une habitation existante (neuve) et 2 habitations potentielles .
- Les scénarii 3 et 3 bis permettent l'extension de l'assainissement collectif pour raccorder la ferme située section A parcelle 9. Un réseau de type unitaire dessert actuellement cette ferme.
 - Le scénario 3 prévoit de reprendre ce réseau dans le système d'assainissement collectif : création d'un déversoir d'orage et raccordement au réseau du scénario 1.
 - Le scénario 3 bis ne prévoit pas de réutiliser le réseau existant et envisage la création d'un réseau d'assainissement Ø 200 mm en PVC d'une longueur de 120 ml sous voirie communales.

Madame le Maire présente également le coût total d'investissement de chaque scénario. Le coût estimé par le bureau d'étude est pour l'option 1+3+bourg d'environ 43 000 euros HT. L'option complète qui ne se justifie pas aurait coûté 20 000 euros HT supplémentaires. Le reste du territoire communal sera donc traité sur le mode de l'assainissement non-collectif.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité: décide d'établir le schéma d'assainissement collectif selon les scénarii 1 + 3 + branchement du bourg.

2. Convention avec le SDET (Service Départemental d'Energie du Tarn).

Pour rappel, la maintenance de l'éclairage public coûtait 800 euros HT chaque année à la commune.

Le SDET propose aux communes une nouvelle formule de convention comportant deux options :

- 1^{ère} option : état des lieux, maintenance avec prise en compte du degré d'investissement de la commune pour s'engager vers une baisse de la consommation (dans cette optique, l'éclairage de la place de l'église et de l'église ne sont plus assurés depuis le mois de novembre)
- 2^{ème} option : investissement seulement
-

Le Conseil municipal choisit la 1^{ère} option comprenant la maintenance et l'investissement (7 voix pour, une abstention).

Certaines communes voisines ont d'ores et déjà fait le choix de ne plus assurer l'éclairage public de 23h ou minuit à 6 heures du matin. Faut-il envisager cette formule pour notre commune ?

3. Sécurité des déplacements dans le village.

- **élargissement du trottoir route de Cahuzac-sur-Vère (côté n° impairs) :** l'étude préliminaire est terminée. Le trottoir sera élargi pour permettre une circulation sécurisée des piétons jusqu'à l'aire de ramassage scolaire. La bordure sera abaissée pour permettre un franchissement aisé pour les véhicules agricoles et les camions. L'existence d'une entrée de maison fera l'objet d'une attention particulière.
- **pose de ralentisseurs :** des ralentisseurs seront installés sur le modèle de ceux de Cahuzac-sur-Vère : un à proximité de l'aire de ramassage scolaire, un à l'entrée du village route du Verdier et probablement un autre sur la côte de la route d'Alos.

4. Questions diverses :

- ✓ **mise à disposition gratuite de la salle municipale dans le cadre du printemps des poètes :** le conseil autorise Monsieur BARBERIS à utiliser la salle le 18 ou le 19 mars prochains pour une animation poétique.
- ✓ **une réunion publique ouverte aux habitants de Vieux sera organisée le samedi 25 mars 2017 à 16 heures dans la salle municipale.** Un flyer d'information sera distribué aux habitants.
- ✓ **point de collecte des ordures :** les incivilités se poursuivant, il paraît urgent de trouver un autre emplacement pour les conteneurs (le terrain en contrebas de l'aire de ramassage scolaire pourrait être une solution). Un arrêté municipal sera pris pour informer les contrevenants qu'ils risquent une amende, une plainte sera systématiquement déposée à la gendarmerie. La pose d'une caméra de surveillance est à l'étude. Des affiches informatives sur le tri seront mises en place.
- ✓ **entretien du village :** les deux entrepreneurs choisis l'année dernière assureront l'entretien en 2017. Rappelons que chaque habitant peut contribuer utilement en entretenant son pas de porte.
- ✓ **élagage :** les arbres dont les branches débordent au-dessus du chemin communal menant à la propriété de Madame Shuna LEMOINE (La Vergnade) devront être élagués avant le printemps.

La séance est levée à 22h15